

Le devoir de l'État par rapport à la science

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb043_f0472

SourceBoite_043-27-chem | Renan.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 04/05/2021

Le devoir de l'État par rapport à la sc.

472

"L'État représente la sc et doit
suffire les individus par les œuvres
ou les efforts isolés seraient insuffisants...

Les individus ne pouvant se faire des
observations, se créer du litt, fonder de gd
établissements scientifiques, l'État doit se
occ. de scs, de litt, de établissements.

Les individus ne pouvant cultiver eux-mêmes
et perfectionner beaucoup. L'État doit
des interventions.

certaines branches de la sc. (et ce sont les
importantes) ne sauraient pousser à ceux qui
en veulent le meilleur de la vie : l'État
doit "1 former ou se l'aider à former
les meilleurs éléments en moyen nécessaire
pour continuer plus tard leur œuvre, à l'échelle
venue importante.

BnF
MSS

Je dis que c'est la sc un devoir

le l'État, et il le dit sans aucune
restriction. L'État n'est ni plus que
la simple institution de police et de bon
ordre. C'est la loi. Elle n'est, en fait,
et son état normal. Il a par conséquent les
mêmes devoirs que l'individu, en ce qui touche
les choses religieuses. Il n'est pas autorisé
à imposer la loi; il doit fournir à l'homme les
conditions de son perfectionnement. "

Ar. sc. - 1251-2.